

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à **3 978 660.21 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En dépenses de fonctionnement, les dépenses réelles s'élèvent à 2 715 190.21 € et les dépenses d'ordres à 1 263 470.00 € dont 1 020 000 € sont destinées à un virement à la section d'investissement.

Les dépenses imprévues sont arrêtées à 183 970 €. Les amortissements à 59 500 € et une provision de 1 920.21 € est envisagée pour faire face aux impayés de loyer d'un appartement situé à la résidence St Gildas.

Les charges à caractère général (Chapitre 11)

Elles représentent 34 % du total des dépenses pour un montant de 920 830.00 €, soit une augmentation de + 13% par rapport aux dépenses réalisées en 2016, -2.4 % // aux prévisions 2016.

Cette augmentation est notamment due à :

Au projet « Objectif 50 » qui vise à limiter la vitesse à 50 km/h sur le territoire de la commune, dont le montant s'élève à 20 000 €

La suite des travaux notamment en régie pour la réhabilitation thermique de la salle Petit Breton, (22 000 €), la continuité du programme ADAP (mise aux normes handicapées) dans les bâtiments.

Les travaux en régie représentent 97 500 € de fournitures; Ils comprennent les travaux suivants :

Travaux en régie bâtiments et voirie : 97 500 €
- Signalisation voirie (limitation vitesse 50) : 20 000 €
- Aménagement divers : 1 700.00 €
- Médiathèque ADAP visibilité enfants : 2 900 €
-Aménagement phonique et sécurité LPB : 16 900 €
- Aménagement thermique LPB : 22 000 €
- Salle des fêtes ADAP : 1 000 €
- Wc Public et réserve : 13 500 €
- Cantine mise en conformité réseaux : 2 500 €
- Centre de secours, aménagement étage : 9 000 €
- Ateliers, rack et mezzanine : 8 000 €

Ces travaux feront l'objet d'une opération d'ordre en fin d'année, en recette de fonctionnement et dépenses en investissement à toute fin de récupérer la TVA dans le cadre d'un dossier FCTVA pour 2018

Si l'on considère que ces dépenses seront finalement affectées à l'investissement, les charges à caractère général sont égales à 920 830 € - 97 500 € = 823 330 € soit une augmentation de 1 % // au réalisé 2016 et non 13.3 %

Les dépenses réelles de fonctionnement seraient de 2 617 690.21 € (2 715 190.21 – 97 500) soit + 5 % au lieu de 9 %

Le compte entretien des bâtiments augmente fortement. Cela est lié à des travaux urgents tels que l'étanchéité de la toiture de la terrasse de la salle des fêtes et des travaux à la chaufferie de l'église.

Les travaux d'entretien et réparations sur réseaux (+93 % // réalisé 2016) comprennent l'entretien de l'éclairage public, poteau incendie, curage réseaux (prévu 31 360 € pour 16 175 € réalisé en 2016) décalage entre devis et paiement des factures.

Compte 6184 formation professionnelle

Une forte augmentation est due à des formations obligatoires pour le service animation (Licence de spectacle), les services techniques (Mise à jour des CACES) et la police municipale (Formation continue obligatoire de mise à jour des connaissances)

Les charges de personnel (chapitre 12)

Elles s'élèvent à 1 282 310 € et représentent 47 % des dépenses réelles ;
On note une augmentation de 6.7 % par rapport aux dépenses réalisées 2016.

Cela s'explique par :

- **Des décisions de l'Etat :**
 - La mise en place du protocole relatif aux parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) qui a prévu l'amélioration de la politique de rémunération de la fonction publique qui se traduit par
 - - Des revalorisations indiciaires échelonnées entre 2016 et 2020 pour tous les agents de la catégorie A - B et C
 - - Un rééquilibrage entre les primes et les points d'indices par l'instauration d'un abattement
 - - Un cadencement unique d'avancement
 - L'augmentation du point d'indice de 0.6 % au 1er février 2017
- **Des décisions communales**

Le recrutement de **4 agents en contrat CAE** soit une charge financière supplémentaire de 67 000 €

Deux de ces agents ont vocation à remplacer deux agents momentanément indisponibles au service technique

Les deux autres agents seront affectés au service de la police municipale et remplaceront un agent ASVP qui va faire valoir ses droits à la retraite et un saisonnier

Toutefois ces charges de personnel seront prises en charge par l'Etat à hauteur de 42 000 € et seront inscrites en recettes au chapitre 74

Charges de personnel CAE	67 000,00 €
Remboursements de l'Etat	42 000,00 €
Reste à charge pour la commune	25 000,00 €

On peut cependant ajouter que ces remplacements de personnel vont générer une disponibilité financière réelle de 45 000 € pour la commune (Dépenses de personnel – remboursements des arrêts – remboursements de l'Etat).

Les atténuations de produits (chapitre 014)

1 807 € réalisé en 2016, prévision 2017 : 79 500 €

C'est le chapitre le plus impacté par les différentes réformes des exercices précédents. Ce chapitre correspond à des reversements sur recette.

- Le FPIC (fond de péréquation intercommunale) prélèvement sur la fiscalité locale, soit 12 727 € pour 2016 à régulariser en 2017 et 17 273 € de prévision pour 2017. (Le montant réel du FPIC est estimé à 35 000 € (32 827 pour 2016), une partie prélevée sur le reversement des taxes locales et l'autre en régularisation en fin d'année.

- Suite à la loi NOTRe et au transfert de compétences vers Cap Atlantique, notre attribution de compensation est désormais négative et nous devons reverser 47 763 € à Cap Atlantique pour 2017, en 2016 notre attribution était de 70 860 €

Ci-dessous le détail des charges transférées par compétence :

COMMUNES	Produit de TP de référence	Charges nettes transférées dernière révision : 2009	Mutualisation services La Baule	Mutualisation informatique	Enseignement musical	Eaux pluviales	Tourisme	Développement économique	Total à déduire pour 2017	Attribution de compensation provisoire 2017
PENESTIN	147 202	42 863			7 380	30 334	108 854	5 534	194 965	-47 763

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre baisse de 10.1 % // au réalisé 2016. Ceci s'explique par la baisse des subventions aux associations (-51 294 € lié notamment au transfert de la compétence tourisme) ainsi que la baisse des dépenses de contingents (dépenses obligatoires) qui se déclinent ainsi :

Montant des contingents		
	2016	2017
6553 - Service d'incendie	41 998 €	42 000,00 €
65548-SIVU RAM Multi-accueil ASB chantier insertion et Terrain des gens du voyage	32 610.32 €	25 630.00 €
65548- SERVICE d'instruction du droit des sols	7 398 €(2015) +13 306 € (2016)	15 200,00 €
6558-Contrôle des eaux de baignades	8 226.94 €	8 300,00 €
6284-Redevance déchets gros producteurs	15 625 €	16 500.00 €
TOTAL DES CONTINGENTS	119 164.26 €	107 630.00 €
FEDE	65 901.04 €	63 000.00 €
TOTAL	185 065.30 €	170 630.00 €
		baisse
		soit 14 435.30 €

Chapitre 66 Charges financières, baisse de -0.3 % // à 2016 malgré l'emprunt contracté en fin d'année. En effet, quatre emprunts (2 pour le bâtiment, 1 pour la voirie et 1 pour l'éclairage public) sont arrivés à échéance en 2016.

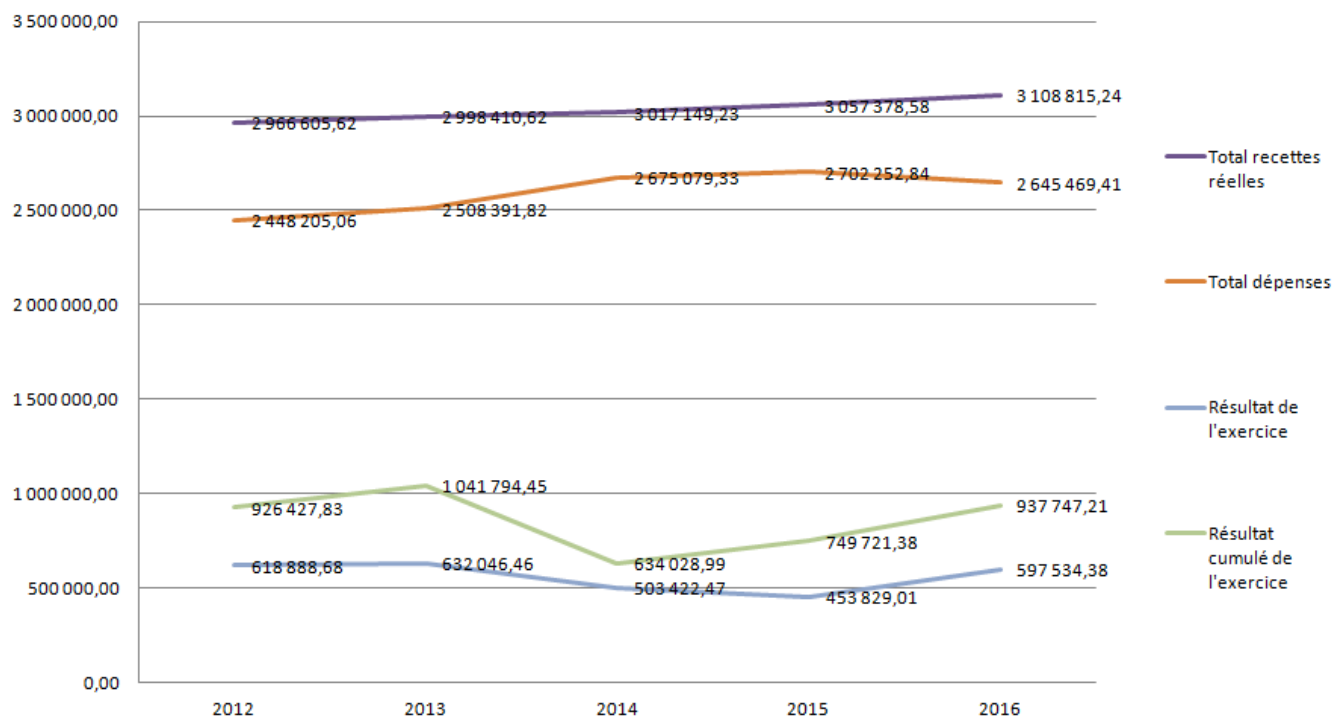
**Les dépenses réelles augmentent de 9 % par rapport au réalisé 2016
et baissent de 1.7 % par rapport au prévisionnel 2016.**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles s'élèvent à 3 878 660.21 € dont un excédent 2016 de 937 747.21 € qui représentent une partie de l'autofinancement du budget 2017.

Ceci résulte d'une bonne maîtrise des dépenses des exercices précédents et des recettes malgré la baisse des dotations de l'Etat

Evolution des dépenses recettes et résultats de 2012 à 2016



Atténuations de charges (Chapitre 13).

Le remboursement sur rémunérations du personnel est lié à deux arrêts maladie en cours et représente un montant de 30 000 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 42)

Le montant est de 100 000 €. Cela correspond à la valorisation des travaux en régie vers l'investissement pour la récupération de la TVA.

Produits des services, du Domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Il est prévu une baisse des produits de 4% par principe de précaution.

Les impôts et taxes (chapitre 73)

Le produit de la fiscalité locale communale baisse de 3 %. Les taux restent stables pour la commune mais les taux intercommunaux augmentent. La revalorisation des bases décidée par la loi des finances 2017 est toutefois moins élevée que prévue (+0.4 % seulement).

- Taux Taxe d'habitation : 9.70 %
- Taxe foncières : 16.80 %
- Taxe foncière non bâti : 38.80 %

CAP RELEVÉ SES TAUX DE 6 % en 2017	7,77 % POUR 2016	8,24% POUR 2017
---	-------------------------	------------------------

Simulation d'impact par type de foyer pénestinois

	PART COMMUNALE (TAUX STABLES)		PART CAP + 6 %
couple 2 enfants	2016	2017	2017
Base nette imposition	4 093,00 €	4 094,64 €	4 266,706 €
Taux	9,70 %	9,70 %	8,24 %
Imposition	397,02 €	397,18 €	351,41 €
Variation		0,16 €	20,41 €
	TOTAL COMMUNE + CAP		20,57 €
Retraité	2016	2017	2017
Base nette imposition	7 185,00 €	7 187,87 €	7 187,87 €
Taux	9,70 %	9,70 %	8,24 %
Imposition	696,95 €	697,22 €	592,01 €
Variation		0,28 €	34,01 €
	TOTAL COMMUNE + CAP		34,29
couple 3 enfants	2016	2017	2017
Base nette imposition	1 701,00 €	1 701,68 €	2062,8248 €
Taux	9,70 %	9,70 %	8,24%
Imposition	165,00 €	165,06 €	169,90 €
Variation		0,07 €	9,9 €
	TOTAL COMMUNE + CAP		9,97

Dotations, subventions et participations (chapitre 74) – 2 %

La dotation globale de fonctionnement (DGF) diminue de 28 118 € par rapport à l'exercice 2016. Cette baisse constitue la continuité des décisions de l'Etat. Celles-ci ont débuté en 2014 et ont participé à l'effort des collectivités locales au redressement des finances publiques. Pour 2017, cette participation a été réduite de moitié par la Loi des finances 2017 d'où cette diminution moindre que celle appliquée les années précédentes.

BAISSE DGF selon LOF 2017					
	REEL				SIMULATION
CALCUL TRESORERIE	2013	2014	2015	2016	2017
DGF à percevoir	656 267,00 €	631 748,00 €	585 626,00 €	524 854,00 €	496 736,00 €
Baisse de la DGF par annuité		- 24 519,00 €	- 46 122,00 €	-60 772,00 €	- 28 118,00 €
Baisse cumulée par rapport à 2013		- 24 519,00 €	-70 641,00 €	-131 413,00 €	- 159 531,00 €

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

On note une baisse de 7 %. Ce chapitre concerne les loyers des salles et logements divers ainsi que la location de matériel et la pose de buses.

SECTION INVESTISSEMENT

CF ANNEXE 1

Le dégagement de la section de fonctionnement permet de virer 1 020 000 € à la section investissement dont l'excédent 2016 est de 937 747.21 €.

Avec les recettes nouvelles (FCTVA 150 000 € et la taxe d'aménagement 142 900 €) l'autofinancement disponible pour la section d'investissement s'élève à 1 344 502.69 € et permet de financer les investissements tels que prévus lors de la commission des travaux.

Montant global : 2 568 499.39 € dont :

- 1 310 748 € de dépenses nouvelles,
- 1 089 646.06 € de restes à réaliser (financés par les RAR recettes 242 215.40 € + Excédent d'investissement capitalisé : 847 430.66)
- 168 105.33 € en dépenses imprévues

Le recours à l'emprunt pourrait s'effectuer selon l'opportunité et l'intérêt de nouveaux projets notamment sur des opérations dégagant des recettes annuelles (méthode d'amortissement des dépenses sur plusieurs exercices.)

La section de d'investissement s'équilibre à 2 568 499.39 € en dépenses et en recettes.

LEXIQUE DES ABREVIATIONS UTILISÉES.

Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmée
ADS : Assainissement Débouchage Services
ASB : Arc Sud Bretagne
CAE : Contrat Aidé Etat
CAP : Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande – Atlantique
CCAS : Centre communal d'action sociale
CD : Conseil départemental (anciennement conseil général)
CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales
CNAS : Comité National d'Action Sociale
CNP : Club Nautique de Pénestin
CUI : Contrat Unique d'Insertion
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
EPCI : Etablissements Coopération Intercommunale
FEDE : Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine
FB : Foncier bâti
FID : Fond d'intervention départemental
FNB : Foncier non bâti
FPIC : Fond national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales
LOF : Loi Organique des Finances
LPB : Lucien Petit Breton
MO : Main d'Oeuvre
PLU : Plan Local d'Urbanisme
POS : Plan d'Occupation des Sols
RAM : Relais Assistantes Maternelles
RAR : Reste à réaliser
SDF : Salle Des Fêtes
SIVU : syndicat intercommunal à vocation unique
SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
SDEM : Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan
TAP : Temps d'Activités Périscolaires
TC : Temps complet
TF : Taxe Foncière
TGV : Terrain des gens du voyage
TH : Taxe d'Habitation
TSD : Taux Solidarité Départementale
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
ZA : Zone Artisanale